

Publié sur Château-Thierry (https://www.chateau-thierry.fr)

Accueil > Instauration d'une zone 30 km/h en centre-ville



Documents :<u>Téléchargez le communiqué de presse officiel</u>

Plus d'informations : Ville de Château-Thierry Tél : 03.23.84.86.86

Afin de limiter les risques d'accident et mieux partager la voie publique entre voitures, deux-roues et piétons, une zone 30km/h sera clairement définie en centre-ville à compter du lundi 1er avril.

Le centre-ville de Château-Thierry compte beaucoup d'établissements scolaires, de commerces et de bureaux. Lors des réunions de lieux de vie, il a été établi avec les riverains que la baisse de la vitesse à 30 km/h est devenue une condition indispensable à la sécurité des enfants et des nombreux piétons empruntant quotidiennement les rues du centre-ville.

D'autre part, de nombreuses rues ou parties de rues sont déjà en zone 30 km/h mais un manque de clarté et de cohérence a été constaté sur plusieurs entrées ou sorties de zone dans la traversée du cœur de ville. Par exemple, le quai de la Poterne est limité à 50 km/h, alors qu'à Brasles, l'avenue de Château-Thierry est limitée à 30 km/h

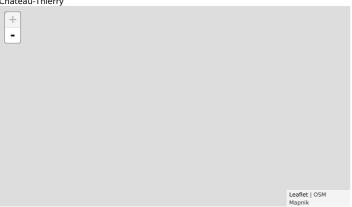
Depuis 6 mois, une réflexion a été engagée avec les habitants lors de chacune des 9 réunions de lieux de vie qui se sont tenues du 20 novembre au 7 décembre 2018.

Après concertation, vient le temps de la mise en œuvre avec une **entrée en vigueur le lundi 1er avril 2019 sur l'ensemble du centre-ville**. Désormais, les automobilistes pourront clairement savoir lorsqu'ils rentrent et sortent d'une zone 30km/h.



Coordonnées

Ville de Château-Thierry 02400 Château-Thierry



Emplacement : Ville de Château-Thierry 02400 Château-Thierry

À lire sur le même sujet :



La circulation et le stationnement

« Ils demandèrent la sagesse : c'est un trésor qui n'embarrasse point », $\it Les souhaits$, Jean de La Fontaine

Lire la suite



Stationnement gratuit : absence de disque = 35 € d'amende

Depuis le 1^{er} janvier 2018, à Château-Thierry, le stationnement est gratuit partout en ville. La municipalité a fait ce choix, en concertation avec les commerçants et les habitants, dans le double objectif de soutenir le pouvoir d'achat des familles et le commerce de proximité.

<u>Lire la suite</u>

 $\textbf{Source URL:} \underline{\text{https://www.chateau-thierry.fr/article/instauration-dune-zone-30-kmh-en-centre-ville}\\$